Centre Hospitalier de Chagny

20 lits de médecine polyvalente
dont 3 lits dédiés soins palliatifs

30 lits de Soins Médicaux et
de Réadaptation
spécialisés en gériatrie

4 places d'hôpital de jour
de médecine

118 places d'EHPAD

8 places d'accueil de jour
« Alzheimer »

45 places de SSIAD

Des consultations spécialisées
en gériatrie



GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE
SAÔNE ET LOIRE
BRESSE - MORVAN

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur la prise en charge des patients au Centre Hospitalier de Chagny.



Secrétariat médical
03.85.46.81.84
hj.medecine@ch-chagny.fr

Mme Fanny DUPLUS
Cadre de santé
03.85.46.81.79
cadre.medecine@ch-chagny.fr

Accueil et admissions
03.85.46.81.81
service.admission@ch-chagny.fr



Hôpital de Jour de Médecine

Centre Hospitalier
16, rue de la Boutière
71150 CHAGNY

☏ 03.85.46.81.81

centre.hospitalier@ch-chagny.fr

www.ch-chagny.fr

Présentation du service

Le Centre Hospitalier de Chagny fait partie du Groupement Hospitalier de Territoire « Nord Saône-et-Loire-Bresse Morvan ».

Labellisé Hôpital de proximité, il dispose notamment d'un service de médecine polyvalente composé de :

- 20 lits dont 3 lits dédiés à la prise en charge des soins palliatifs ;
- 4 places d'hôpital de jour.

➢ Les objectifs de l'Hôpital de Jour

Dépister précocement la fragilité et le risque de chute afin d'en identifier les causes et de mettre en place des actions pour retarder la perte d'autonomie évitable et prévenir les complications liées au vieillissement

Améliorer le parcours et la coordination ville – hôpital

➢ Une équipe pluridisciplinaire

Le médecin référent de l'Hôpital de jour est **M. le Docteur Benoît CANNARD,** gériatre.

Interviennent au cours de la prise en charge d'un patient, un infirmier, un pharmacien, un diététicien et un rééducateur.

Une secrétaire médicale est présente sur le service.

➢ Le profil des patients

Le patient doit être domicilié dans le bassin chagnotin, sud Côte-d'Or et nord Saône-et-Loire.

Un médecin peut orienter, sur l'Hôpital de Jour, les personnes :

- âgées de 70 ans ou plus
- en bonne santé apparente (GIR 5-6)
- chez qui une intervention précoce pourrait prévenir l'évolution vers des pathologies du vieillissement avancé, évitant ainsi une perte d'autonomie ou d'indépendance
- ou encore en cas de suspicion de fragilité ou de risque de chute repéré par un professionnel de santé
- MMSE > 20/30 (si bilan cognitif connu)

Ne seront pas admis les patients:

- présentant une pathologie sévère et/ou des troubles cognitifs avancés entraînant déjà une perte d'indépendance fonctionnelle et/ou une perte d'autonomie (GIR ≤ 4)
- requérant une évaluation oncologique (→ parcours spécifiques d'onco-gériatrie)
- nécessitant une évaluation mémoire (→ parcours neurocognitifs dédiés)

Demande d'admission

Le patient transmet la lettre d'adressage de son médecin au secrétariat médical de l'Hôpital de Jour de Médecine (par courrier ou sur place).

Il recevra des documents préparatoires et devra donner son accord pour partager ses données avec les professionnels impliqués (notamment le pharmacien de ville).

La date de la séance sera fixée une fois l'accord du patient obtenu.

Déroulement de la séance

Au cours d'une séance d'une demi-journée :

- une évaluation pluriprofessionnelle est réalisée par un infirmier, un pharmacien, un diététicien, un rééducateur et un médecin
- une synthèse des résultats sera remise au patient et transmise au médecin traitant ainsi qu'au pharmacien (bilan de médication).

 Cette synthèse sera intégrée dans le dossier médical partagé du patient (sauf opposition de sa part).